

4SLOG

SAS au capital de 20.000 €

Siège social : 1200, route des Bleuets – Le Mirlibut – 76430 ETAINHUS

RCS LE HAVRE 790.216.576

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 22 JUIN 2026

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à savoir un bénéfice de 96.196 €, de la manière suivante :

- au compte « report à nouveau » :	6.923 €
- au compte « réserve légale » :	4.464 €
- au compte « autres réserves » :	84.809 €
TOTAL égal au résultat de l'exercice :	96.196 €

L'associée unique constate que les capitaux propres, après affectation, s'élèvent à la somme de 109.273 €.

L'associée unique rappelle que les dividendes suivants ont été servis sur les 3 derniers exercices : Néant.

SIXIEME DECISION

L'associée unique constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement Monsieur Marc LERICK et Monsieur Jacques COLIBERT viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, et que les comptes du dernier exercice clos ne dépassent pas les seuils imposant la désignation de commissaires aux comptes, décide de ne pas procéder au renouvellement ou au remplacement desdits mandats arrivés à échéance.

HUITIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et notamment au Cabinet TGS France AVOCATS, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Certifié conforme

Elena BONIS